

DP

DOMAINE PUBLIC

Analyses, commentaires et informations sur l'actualité suisse

Un point de vue de gauche, réformiste et indépendant

En continu, avec liens et commentaires, sur domainepublic.ch

DP2109

Edition du
18 janvier 2016

DANS CE NUMÉRO

Franc fort, quel avenir? (Lucien Erard | Yvette Jaggi)

Un an après l'abandon du taux plancher, le franc demeure trop fort pour s'imposer dans le débat

Gothard, un projet basé sur des données périmées (Jean-Daniel Delley)

Votation du 28 février: une expertise pour l'Office fédéral des routes contredit le Conseil fédéral

Aménagement du territoire: le pari risqué du Valais (Michel Rey)

Entre volonté politique affichée, spécificités locales et difficultés de mise en œuvre

Œdipe et le boson de Higgs, réflexions autour de «Star Wars VII» (Jacques Guyaz)

Ah, si Homère avait connu le cinéma...

Franc fort, quel avenir?

Un an après l'abandon du taux plancher, le franc demeure trop fort pour s'imposer dans le débat

Lucien Erard | Yvette Jaggi - 18 janvier 2016 - URL: <http://www.domainepublic.ch/articles/28795>

On connaît les mécanismes qui devraient permettre au marché de fixer des taux de change correspondant à la [parité](#) du pouvoir d'achat des différentes monnaies. Une monnaie trop fortement appréciée renchérit les biens et les services exportés et, inversement, réduit les prix à l'importation.

En principe, le pays à monnaie forte exporte moins et importe davantage: sa banque centrale manque dès lors de devises et s'en procure en vendant de sa monnaie, ce qui en diminue la valeur de change.

Avec le franc suisse, ça ne fonctionne pas vraiment. D'abord parce que le marché des changes étant devenu mondial, nombre de spéculateurs y jouent le franc suisse à la hausse.

Pour une autre raison ensuite, en laquelle beaucoup voient un [effet positif](#) du franc surévalué: l'économie suisse a su maintenir sa capacité d'exportation et s'adapter en modernisant ses structures de production, en investissant dans la recherche et développement dans des secteurs de pointe, caractérisés par une forte capitalisation et connus pour la persistance de marges confortables sur des produits souvent exclusifs et protégés par des brevets ou des marques - chimie et pharmaceutique, horlogerie,

mécanique de précision.

Pour preuve: depuis le renoncement au taux plancher du franc contre euro, la balance commerciale est restée positive, avec un excédent trimestriel de l'ordre de 20 milliards. La BNS vient de rappeler que la Suisse demeure [en tête](#) des pays classés d'après la compétitivité de leur économie.

Réflexions sur le franc fort

Sous ce titre, [DP 2095a](#) réunit en un tiré à part une série de cinq articles publiés par Jean-Pierre Ghelfi en septembre et octobre 2015.

Pour un certain temps, la Suisse continue de tirer profit d'une politique fiscale agressive qui lui aura permis d'accueillir un grand nombre de sociétés internationales pour qui les avantages fiscaux compensent largement les coûts élevés liés au franc fort. Enfin, la libre circulation des personnes joue elle aussi un rôle important en permettant à toutes ces entreprises de bénéficier d'une main-d'œuvre flexible et relativement bon marché.

Les changements qui s'annoncent sur ces deux avantages relatifs suffiront-ils à rapprocher le franc de sa parité? Pour l'heure, on ignore

combien d'entreprises quitteront la Suisse lorsque les cantons imposeront les bénéfices acquis à l'étranger, comme le prévoit la troisième réforme de l'imposition des entreprises RIE III ([DP 2077](#)). On ignore aussi largement les conséquences que pourrait avoir la suspension de la libre circulation des personnes, *a fortiori* celle de l'ensemble des accords bilatéraux.

Reste un facteur essentiel: l'excédent de la balance des paiements, joint à la très forte épargne qui freine la demande intérieure de biens et services et donc les importations - mais non les achats directs outre-frontières. La création d'un fonds souverain ([DP 1958](#)) pourrait contribuer à rééquilibrer la balance des paiements et réduire les pressions à la hausse du franc. L'excédent d'épargne dépend largement de la politique budgétaire, mais aussi du deuxième pilier, fort de plus de 700 milliards de capitaux.

En résumé: on peut imaginer que la Suisse connaisse une crise suffisamment profonde pour que le franc revienne à son point d'équilibre, en particulier grâce au découragement des spéculateurs. Reste le prix à payer en termes d'emplois perdus, de potentiel industriel détruit, de difficultés budgétaires accrues, pour ne

rien dire des inéluctables conséquences politiques et sociales – ni de la [nouvelle crise financière](#) mondiale dont Josef Stiglitz prédit la survenance.

La prévention ou la limitation

de tels dommages pourrait impliquer la réinstauration d'un taux de change fixe, du moins avec l'euro, monnaie du principal partenaire économique de la Suisse.

D'aucuns, les syndicats notamment, voient dans cette

mesure, mise en vigueur entre septembre 2011 et la mi-janvier 2015, la seule option raisonnable pour un pays trop petit pour avoir à lui seul un impact sur les marchés des principales devises, dollar et euro en tête.

Gothard, un projet basé sur des données périmées

Votation du 28 février: une expertise pour l'Office fédéral des routes contredit le Conseil fédéral

Jean-Daniel Delley - 14 janvier 2016 - URL: <http://www.domainepublic.ch/articles/28782>

Le tunnel routier du Gothard, ouvert à la circulation en 1980, a besoin d'une rénovation. Personne ne le conteste. Le débat porte sur la nécessité de creuser un second tube pour réaliser cette rénovation.

L'argumentaire du Conseil fédéral, suivi par le Parlement, paraît à première vue solide. Le tunnel existant doit être assaini entre 2020 et 2025, faute de quoi la sécurité ne pourra plus être totalement assurée. Pour éviter une interruption du trafic durant les travaux, le choix s'est porté sur le creusement préalable d'un second tube plutôt que sur le transbordement provisoire des véhicules sur le rail.

La solution choisie se révèle nettement plus onéreuse que le transbordement – près de 2,8 milliards contre 1,5 à 1,6 milliard de francs. Mais elle constitue un investissement dans la sécurité – circulation unidirectionnelle – et pour les futures rénovations.

Si l'on examine le projet de plus près, on constate que les travaux prévus dépassent de loin le seul entretien du tunnel. Le rehaussement de la dalle intermédiaire – la voûte – de 4,5 à 4,8 mètres et l'augmentation du dévers – la pente latérale – de 2 à 2,5% n'ont rien à voir avec la sécurité, pas plus qu'avec le respect des normes européennes. Or ces deux mesures pèsent lourdement sur le coût total de la rénovation et exigent la fermeture du tunnel durant 1'000 jours.

En comparaison, l'Autriche procède actuellement à l'assainissement du [tunnel de l'Arlberg](#) – 14 kilomètres – selon les normes européennes pour 170 millions de francs, avec deux périodes de fermeture de 220 jours en 2015 et 160 jours en 2017.

Si l'on s'en tient aux seuls travaux d'entretien, on apprend maintenant que les informations fournies par le

Conseil fédéral dans son [Message](#) à l'appui du projet sont erronées. C'est ce que révèle une [expertise](#) réalisée entre 2013 et 2015 et publiée le 11 novembre dernier par... [l'Office fédéral des routes](#).

Ce travail n'a pas rencontré l'écho médiatique qu'il mérite. L'état de la voûte se révèle meilleur que ne l'indiquaient les estimations antérieures. En effet, la dalle intermédiaire ne nécessiterait pas de travaux avant 2035, soit dix ans de répit par rapport à la date limite avancée par le Conseil fédéral. Quant aux installations électromécaniques, elles pourraient être réparées plutôt que remplacées.

C'est dire qu'il n'y a pas d'urgence et que le souverain peut sans crainte rejeter le projet soumis à son verdict le 28 février prochain.

Ce répit devrait permettre d'étudier de manière sérieuse d'autres options. Notamment

celle d'un transbordement temporaire des véhicules sur le rail dont l'ouverture prochaine du nouveau tunnel de base du Gothard permettra d'analyser concrètement les avantages et les inconvénients. Ou encore la solution que l'ingénieur Rodolphe Weibel a présentée dans nos colonnes ([DP 1905](#)), à savoir l'aménagement du

tunnel ferroviaire actuel en tube routier provisoire.

Et la sécurité, rétorquera-t-on? Une glissière centrale permettrait d'éviter les collisions frontales jusqu'à ce que se généralisent les systèmes d'assistance à la conduite. Voilà qui rend caduc l'actuel projet, marqué au coin

du perfectionnisme helvétique.

Un investissement pour le futur? Non, une dépense somptuaire pour disposer de quatre voies de circulation dont on prétend que deux seulement seront utilisées. Et une infrastructure qui ignore les développements techniques en matière de sécurité routière.

Aménagement du territoire: le pari risqué du Valais

Entre volonté politique affichée, spécificités locales et difficultés de mise en œuvre

Michel Rey - 17 janvier 2016 - URL: <http://www.domainepublic.ch/articles/28789>

Le canton du Valais affiche sa [volonté politique](#) d'appliquer la loi sur l'aménagement du territoire (LAT) récemment révisée. Il le fait en maîtrisant son urbanisation et en procédant au dézonage exigé par la loi fédérale, mais selon des modalités qui tiennent compte de ses spécificités.

Reprenons. Les zones à bâtir valaisannes couvrent 13'200 hectares. 11'000 hectares suffiront pour faire face à l'évolution démographique du canton au cours des quinze prochaines années. Le solde de 2'200 hectares sera pour moitié dézoné et l'autre moitié affectée à une zone bloquée pendant quinze ans et libérée selon des modalités étroitement contrôlées par le canton.

Selon le conseiller d'Etat Jean-Michel Cina, la solution est doublement intéressante. Elle

met fin au mitage du territoire et à la dispersion des constructions. C'est la finalité principale de la nouvelle loi fédérale. Mais elle permet aussi de limiter les dézonages au strict nécessaire, sans léser les propriétaires car les terrains dézonés ne sont généralement pas équipés, ni desservis par les transports publics et souvent peu aptes à la construction. Il n'y aura donc pas ou peu d'indemnités à verser. La zone bloquée évite de dézoner des terrains pouvant générer le paiement de fortes indemnités et qui risquent d'être utiles pour la construction à long terme.

Preuve de sa volonté politique, le canton a élaboré une [révision](#) de sa loi sur l'aménagement du territoire dont une deuxième étape veut lui donner, ainsi qu'aux communes, les instruments de cette maîtrise de

l'urbanisation. En particulier: priorité à l'urbanisation vers l'intérieur, obligation de construire dans un délai, introduction d'un droit d'emption et d'un droit d'expropriation en faveur de la commune, délimitation d'un périmètre d'urbanisation pour le long terme, impossibilité de l'équiper tant que le besoin n'est pas démontré. Il est également prévu une nouvelle réglementation pour les mayens, où la compétence d'autorisation passe de la commune au canton.

En d'autres termes, le temps où l'aménagement était la seule affaire des communes mises sous la tutelle des propriétaires fonciers est terminé. Avec sa nouvelle loi, le canton affirme clairement sa volonté politique de respecter l'esprit de la LAT révisée. Examiné en première lecture par le Grand Conseil, le projet

a passé la rampe. A l'exception du taux de prélèvement de la plus-value de 40% qui a été ramené à 20%. La preuve que les milieux immobiliers et fonciers disposent encore de relais parmi les députés valaisans! Une deuxième lecture est annoncée au printemps.

Le chef du département, Jean-Michel Cina, rappelle que la conseillère fédérale Doris Leuthard avait clairement affirmé vouloir tenir compte des spécificités valaisannes dans la mise en œuvre de la LAT révisée (*La Liberté* du 15.02.2013). Il est conscient que la solution valaisanne de zone bloquée demande une interprétation souple de la nouvelle LAT. Encore faudra-t-il que les députés ne réduisent pas les compétences nouvelles attribuées au canton. Si tel devait être le cas, ce serait la preuve que le canton du Valais n'est pas prêt à changer de pratique en aménagement. Un éventuel référendum serait une occasion de tester auprès de la population valaisanne sa

volonté politique d'appliquer la LAT révisée.

La Confédération peut-elle faire confiance au canton du Valais? S'agit-il d'un chèque en blanc? Le pari est risqué. On peut croire à la volonté du Conseil d'Etat qui sera certainement suivi par le Grand Conseil. Mais les enjeux et les risques sont liés à la mise en œuvre des mesures prévues par la nouvelle loi. Il appartient aux communes de définir, sous le contrôle du canton, leur périmètre d'urbanisation à long terme. Le redimensionnement de leur zone à bâtir sera un exercice politique long et aléatoire quant à ses résultats. En cas de divergences, le canton a-t-il les moyens d'imposer sa volonté?

La pratique du canton de Vaud permet de tirer des enseignements pour le Valais ([DP 2085](#)). Le Plan directeur cantonal vaudois, adopté en 2008, prévoyait expressément des directives et des moyens pour limiter et orienter le dimensionnement et la localisation des zones à bâtir

communales. Dans les faits, les communes vaudoises n'ont pas concrétisé la volonté du plan directeur cantonal. Et ce n'est que sous la pression de la LAT révisée qu'elles sont contraintes actuellement de procéder au redimensionnement de leur zone à bâtir.

Les communes valaisannes seraient-elles plus enclines à suivre la volonté cantonale que les communes vaudoises? L'exemple de la commune de [Nendaz](#), qui a réduit récemment sa zone à bâtir de 140 hectares, sera-t-il suivi par d'autres communes? Avec cette zone bloquée, le canton et les communes définissent leur périmètre d'urbanisation à long terme, au-delà des quinze ans.

Et si ce périmètre s'avérait disproportionné par rapport aux besoins de l'urbanisation, des dézonages supplémentaires seraient nécessaires. Avec à la clé des coûts d'indemnisation qui risquent d'être élevés, puisque ces terrains étaient promis à la construction.

Œdipe et le boson de Higgs, réflexions autour de «Star Wars VII»

Ah, si Homère avait connu le cinéma...

Jacques Guyaz - 12 janvier 2016 - URL: <http://www.domainepublic.ch/articles/28773>

Pourquoi écrire sur *La guerre des étoiles*, épisode VII, alors que le film a battu tous les records d'audience pendant les fêtes et a été vu par la quasi-

totalité du public d'adolescents et de jeunes adultes qui constitue son audience principale? Les salles étaient d'ailleurs nettement moins

remplies après la rentrée scolaire.

C'est que *Star Wars* n'est pas affaire d'actualité, mais de

création d'un mythe au même titre que l'épopée de Gilgamesh, cette première fiction écrite par les Sumériens voici près de 5'000 ans, l'*Iliade* et l'*Odyssée*, l'histoire des Atrides ou les Chevaliers de la Table ronde.

Les mythes expriment sous une forme très codée, détournée et métaphorique les valeurs d'une époque, d'une culture. Ils ont parfois un auteur: Chrétien de Troyes pour les Chevaliers de la Table ronde; parfois un nom dont on ne sait trop ce qu'il recouvre: Homère pour la guerre de Troie. Mais le récit échappe vite à son créateur, il prolifère et métastase.

Star Wars a un auteur originel, George Lucas, mais ce sont maintenant les anonymes studios Disney qui détiennent les droits et dans quelques dizaines d'années seuls les historiens du cinéma en connaîtront l'origine.

Star Wars nous raconte la lutte du bien contre le mal, un thème que l'on ne retrouve guère dans les grands mythes antiques, mais qui est très présent dans les fondements de la société et de la politique américaine dont *Star Wars* est [issu](#).

Dans un film d'aventure classique, le héros positif triomphe à la fin. Dans les opus de *Star Wars*, tout est beaucoup plus ambivalent et la victoire a souvent un goût amer. Il arrive que les héros du bien changent de camp, ils passent «du côté obscur» selon le vocabulaire de la saga, et

l'inverse est parfois tout aussi vrai.

Il existe selon nous trois éléments qui transforment les sept films (d'autres sont annoncés) de la série en support mythologique.

Pour commencer, dans les récits de *Star Wars*, il existe dans l'univers un élément mystérieux baptisé «*la Force*» qui imprègne toute chose et se présente en substrat de la réalité du monde. Certains humains dotés de facultés mystérieuses peuvent maîtriser cette «*force*» qui leur donne de grands pouvoirs, mise au service du bien comme du mal. La notion chrétienne de [grâce](#), définie par l'apôtre Paul et saint Augustin - qui, elle, s'applique à tous - n'est pas forcément très éloignée de la «*Force*».

Cette «*Force*» peut aussi être vue comme une métaphore poétique de ce que les physiciens appellent le [champ de Higgs](#), qui imprègne tout l'univers et qui par l'intermédiaire du mécanisme de Brout Englert Higgs donne une masse à la plupart des particules, et en définitive fait exister notre réalité. Pendant longtemps, la grande presse parlait simplement du boson de Higgs et des communicants mal inspirés ont parlé de «*la particule de Dieu*». Est-ce une coïncidence dans *Star Wars*? George Lucas avait peut-être simplement lu un article de vulgarisation au début des années 70 et il s'en est inspiré. Cette notion de «*la Force*» entre en tous cas en résonance

évidente avec des attentes implicites chez les spectateurs et n'apparaît pas seulement comme une simple convention romanesque.

Le second ingrédient est lié aux conflits familiaux qui sont le nerf de l'intrigue. Sans entrer dans les détails, au terme des six premiers épisodes, un père qui dirige l'armée des méchants, Dark Vador (Darth Vader en v.o.), se sacrifie pour son fils, Luke Skywalker, qui est le héros des gentils. A la fin du septième épisode, la situation est presque inversée: un fils, chef des combattants du mal, tue son père qui est dans le camp du bien. *Star Wars*, c'est Œdipe en visite chez les Atrides. Un arbre généalogique ne serait pas inutile pour ne pas s'y perdre. Cette trame est caractéristique des récits mythiques et pas du tout du cinéma d'action traditionnel.

Le troisième élément est celui de la résolution des conflits. Bien sûr, en gros, le camp du bien l'emporte, mais toujours de manière assez ambiguë. Les héros les plus sympathiques finissent généralement par être tués ou alors disparaissent Dieu sait où. Il en va de même dans les grands mythes: Romulus tue son frère, Achille est abattu par une flèche, Hercule devient fou et brûle ses enfants, Gilgamesh perd son compagnon Enkidu.

De manière tout à fait singulière dans le système hollywoodien, les trois premiers volets de la série nous racontent une seule et même histoire: comment un jeune

homme destiné à être le champion du bien devient l'incarnation du mal. Ce sont les personnages les plus négatifs qui fournissent le fil conducteur des films.

Rappelons que ces trois premiers épisodes ont été tournés quinze ans après les numéros IV, V et VI qui datent de la fin des années 70, une bizarrerie sans doute unique dans l'histoire du cinéma. Nous nous souvenons encore d'un

certain désarroi lorsque nous avons vu le premier film en 1977 qui était sous-titré «*épisode IV*»!

Bien sûr il y a dans les *Star Wars* une bonne dose de batailles, de poursuites, d'épisodes spectaculaires, de paysages incroyables et d'effets spéciaux ébouriffants, de quoi satisfaire tous les amateurs du grand cinéma populaire américain. Mais il en va de même dans les films de super héros ou de science-fiction

oubliés aussitôt vus.

C'est la création, sans doute à l'insu de George Lucas, d'une nouvelle mythologie recyclant des éléments anciens, en suscitant de nouveaux avec l'appui de scénaristes virtuoses, qui explique l'incroyable succès dans la durée de cette série. Le besoin de grands mythes est peut-être un invariant de l'humanité. Ah, si Homère avait connu le cinéma...

Ce magazine est publié par [Domaine Public](#), Lausanne (Suisse). Il est aussi disponible en édition eBook pour Kindle (ou autres liseuses) et applications pour tablette, smartphone ou ordinateur.

La reproduction de chaque article est non seulement autorisée, mais encouragée pour autant que soient respectées les conditions de notre [licence CC](#): publication intégrale et lien cliquable vers la source ou indication complète de l'URL de l'article.

Abonnez-vous gratuitement sur domainepublic.ch pour recevoir l'édition PDF de DP à chaque parution. Faites connaître DP - le magazine PDF à imprimer, l'eBook et le site - autour de vous! Vous pouvez aussi soutenir DP par un [don](#).

Index des liens

Franc fort, quel avenir?

http://www.europa-portal-schweiz.ch/wp-content/uploads/2016/01/SGA_Faktenblatt_Jan_2016.pdf

<http://www.avenir-suisse.ch/fr/47492/franc-fort-et-competitivite/>

http://www.snb.ch/de/mmr/speeches/id/ref_20160113_zur/source/ref_20160113_zur.de.pdf

<http://www.domainepublic.ch/articles/28175>

<http://www.domainepublic.ch/articles/27541>

<http://www.domainepublic.ch/articles/20782>

<http://www.nzz.ch/nzzas/nzz-am-sonntag/es-ist-gut-moeglich-dass-hier-die-naechste-finanzkrise-ausbricht-ld.4254>

Gothard, un projet basé sur des données périmées

<http://www.asfinag.at/arlbergtunnel>

<https://www.admin.ch/opc/fr/federal-gazette/2013/6539.pdf>

http://www.astra.admin.ch/themen/nationalstrassen/07073/index.html?lang=fr&download=NHZLpZeg7t,lnp6l0NTU042l2Z6ln1ae2lZn4Z2qZpnO2Yuq2Z6gpJCEd4F4fGym162epYbg2c_JjKbNoKSn6A--

<http://www.astra.admin.ch/themen/nationalstrassen/07073/index.html?lang=fr>

<http://www.domainepublic.ch/articles/16980>

Aménagement du territoire: le pari risqué du Valais

https://www.vs.ch/documents/529400/1437760/dossier_presse.pdf/8b26f1e2-fc77-4a82-8fc9-c2d148a76d74

<https://www.vs.ch/web/sdt/revision-partielle-de-la-lcat>

<http://www.domainepublic.ch/articles/27794>

<http://www.vlp-aspan.ch/fr/actualite/une-commune-valaisanne-dezone-drastiquement>

Œdipe et le boson de Higgs, réflexions autour de «Star Wars VII»

http://www.scienceshumaines.com/50-ans-de-lutte-du-bien-contre-le-mal_fr_2556.html

[https://fr.wikipedia.org/wiki/Force_\(Star_Wars\)](https://fr.wikipedia.org/wiki/Force_(Star_Wars))

[https://fr.wikipedia.org/wiki/Gr%C3%A2ce_\(christianisme\)](https://fr.wikipedia.org/wiki/Gr%C3%A2ce_(christianisme))

<http://home.cern/fr/topics/higgs-boson/origins-brout-englert-higgs-mechanism>